

2023 Rapport de VELUX Canada Inc sur le projet de loi S-211 concernant l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement

Déclaration pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2024

Introduction

Conformément au projet de loi S-211 relatif à l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement, le Groupe VELUX (VELUX) fait la déclaration suivante concernant la prévention de l'esclavage et de la traite des êtres humains dans ses propres activités et dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette déclaration est faite en vertu du projet de loi S-211 sur l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement et constitue la déclaration de notre Groupe sur l'esclavage et la traite des êtres humains pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

L'esclavage moderne constitue un crime et une violation des droits de l'homme fondamentaux. Il peut prendre de nombreuses formes, telles que, mais sans s'y limiter, l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains, qui équivalent toutes à la privation de la liberté d'une personne par un individu ou une entité afin de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales.

Organisation et chaîne d'approvisionnement de VELUX

L'organisation et la chaîne d'approvisionnement VELUX exploite un réseau mondial de vente, de service et de fabrication avec 16 sites de production dans 9 pays et des sociétés de vente dans 35 pays. Notre portefeuille de produits comprend des fenêtres de toit et des puits de lumière, des puits de lumière modulaires pour les bâtiments commerciaux, des fenêtres pour toits plats et des tunnels de lumière, des stores et des volets roulants, des solins et des produits d'installation, ainsi que des produits actifs (numériques). Nous employons environ 11 000 personnes hautement qualifiées et dévouées dans le monde entier. Le siège social de VELUX est situé au nord de Copenhague, au Danemark. La façon dont nous menons nos activités est définie dans l'objectif de notre entreprise modèle, que notre fondateur Villum Kann Rasmussen a formulé en 1965. Avec l'objectif de l'entreprise modèle, nous visons à donner un exemple positif par notre comportement.

En 2020, VELUX a lancé sa Stratégie de durabilité 2030 : un voyage de transformation de 10 ans au cours duquel nous sommes pionniers dans l'action pour le climat et la nature, nous innovons des produits durables et nous assurons une entreprise responsable. Nous transformons nos grandes ambitions en matière de durabilité en actions tangibles au sein de notre entreprise et de notre chaîne de valeur. Cela garantit que le développement durable est véritablement intégré dans l'ensemble de nos activités, de l'approvisionnement à la production, des personnes et des produits à la promotion de la construction durable et à la fin de vie des produits.

Politiques VELUX

Un certain nombre de politiques du Groupe VELUX définissent notre position et nos exigences en matière de droits de l'homme et de conditions de travail. Ces politiques sont élaborées sur la base des principes énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et les conventions fondamentales du travail de l'OIT, ainsi qu'en référence aux principes du Pacte mondial de l'ONU et aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Les politiques sont accessibles au public sur notre page d'accueil afin de démontrer les attentes élevées que nous avons pour nous-mêmes, nos fournisseurs et nos employés.

Politique de développement durable

La Politique de développement durable du Groupe VELUX fournit des orientations de haut niveau sur la manière dont nous menons nos activités. Nous adoptons une position claire contre le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants au sein et au-delà de notre chaîne de valeur. Par ailleurs, dans le cadre de notre politique, nous reconnaissons notre responsabilité de respecter la liberté d'association et de négociation collective et de garantir des conditions de travail adéquates, la non-discrimination et la diversité dans l'ensemble de notre organisation.

La politique nous engage à respecter les droits de l'homme, y compris les principes énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et les conventions fondamentales du travail de l'OIT. Il s'agit notamment d'éviter de porter atteinte aux droits des individus, des groupes et des communautés dans le cadre de nos activités et de nos relations professionnelles.

Code de conduite VELUX pour les employés

Le Code de conduite du Groupe VELUX pour les collaborateurs est un guide de comportement quotidien pour tous les collaborateurs VELUX. Le Code de Conduite VELUX s'appuie sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et sur nos Valeurs VELUX et sert de guide pour faire les bons choix. Il décrit les grands principes de comportement éthique et nos attentes envers tous les employés de VELUX dans les domaines suivants : droits de l'homme et du travail, lutte contre la corruption et éthique des affaires, climat et environnement, santé et sécurité, information et protection des données.

Il s'agit notamment d'une position claire contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, la discrimination et le harcèlement, y compris les châtiments corporels ou d'autres formes d'abus physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux en tant que méthode de contrôle sur le lieu de travail. Le code inclut également notre position sur le respect de la liberté d'association et de la négociation collective, ainsi que les exigences relatives aux conditions de travail de base.

Politique de VELUX en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI)

Notre politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) décrit notre vision de la DEI et sert de principe directeur pour favoriser une culture d'entreprise diversifiée, équitable et inclusive qui permet à chacun de s'épanouir.

Code de conduite et conditions de travail de base pour les fournisseurs

Le Code de conduite et conditions de travail de base pour les fournisseurs (Code de conduite pour les fournisseurs) a été introduit pour garantir que tous les produits et services VELUX sont développés et fabriqués de manière responsable tout au long de notre chaîne de valeur, y compris chez les sous-fournisseurs. A l'instar des normes élevées que nous nous imposons, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter ces normes. Cela comprend : notre position contre le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants ; la manière dont nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent la liberté d'association et la négociation collective ; et la manière dont nous attendons d'eux

qu'ils garantissent des conditions de travail correctes, la non-discrimination à l'égard des employés et le droit à la vie privée de leurs employés.

Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement

Le Code de conduite VELUX pour les fournisseurs décrit nos attentes à l'égard des fournisseurs. Avant d'être approuvé, un fournisseur doit procéder à une auto-évaluation qui comprend des éléments de notre Code de conduite pour les fournisseurs. Après sélection, les fournisseurs sont audités selon notre processus d'évaluation et d'approbation des fournisseurs, qui comprend des vérifications de confirmation de notre Code de conduite pour les fournisseurs. Le Groupe VELUX se réserve également le droit de contrôler et d'auditer, le cas échéant, les sous-traitants de nos fournisseurs afin d'évaluer leur conformité avec notre Code de conduite pour les fournisseurs.

Le respect du Code de conduite pour les fournisseurs est un indicateur clé de performance de VELUX. La conformité est contrôlée par le biais d'activités de réévaluation programmées et la non-conformité est classée en fonction de sa gravité (« majeure » et « mineure »). Lorsqu'une non-conformité est identifiée, nous demandons des plans d'action correctifs et nous effectuons des visites de suivi pour nous assurer que des améliorations sont apportées. Le processus d'identification et de clôture des cas de non-conformité « mineurs » implique l'approbation du directeur. Pour les cas de non-conformité qualifiés de « majeurs », l'approbation doit se faire au niveau du directeur. Notre premier choix est d'offrir un soutien et des conseils aux fournisseurs, afin de leur permettre de mettre en œuvre et de respecter le code de conduite des fournisseurs. Toutefois, si les améliorations demandées ne progressent pas de manière acceptable, nous nous réservons le droit de mettre fin à la coopération.

Nous travaillons actuellement à renforcer nos processus d'évaluation des risques et de filtrage, conformément aux prochaines directives de l'UE. Au cours de l'année 2022, nous avons mis en place un nouveau processus de diligence raisonnable pour contrôler nos fournisseurs nouveaux et existants avant la signature d'un contrat. Nous sommes en train d'élargir notre équipe d'audit pour renforcer l'audit des risques pertinents associés aux droits de l'homme et aux droits du travail, y compris le risque de problèmes liés à l'esclavage moderne.

En 2023, une nouvelle structure d'équipe a été mise en place afin de renforcer davantage la diligence raisonnable de notre chaîne d'approvisionnement. Les droits de l'homme et les droits du travail ont également été pris en compte dans notre double évaluation de l'importance relative de nos risques et opportunités et de leur impact sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Identification des risques

Le principal risque d'esclavage moderne pour VELUX est lié à l'approvisionnement en biens et services dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons identifié que nos principaux risques sont liés à notre approvisionnement en biens semi-transformés et en matières premières pour nos produits. Mais nous considérons également que les petits fournisseurs transactionnels et les achats plus importants dans le cadre de l'approvisionnement indirect, tels que l'électronique, sont des domaines à risque.

Formation

L'équipe Qualité des fournisseurs et ESG et l'équipe de conformité suivent une formation obligatoire pour s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés au sein de l'Organisation et de nos chaînes d'approvisionnement.

La formation des responsables de catégories d'achats de VELUX a eu lieu en 2023. La formation de sensibilisation générale se poursuivra en 2025 sur le CSRD et l'ESRS, y compris la formation sur les droits de l'homme.

Ligne Speak Up

Notre système de dénonciation peut être utilisé pour signaler des comportements commerciaux illégaux ou contraires à l'éthique ou des violations de nos codes de conduite. Ce système peut être utilisé par les employés, les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les clients et toute autre partie prenante pour signaler des problèmes graves de manière sûre et confidentielle. Tous les rapports feront l'objet d'une enquête approfondie et des mesures correctives appropriées seront prises. VELUX garantit l'anonymat et la confidentialité à toutes les personnes impliquées dans l'enquête.

« Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour le Groupe VELUX. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont fiables, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus. »

« La déclaration ci-dessus est une traduction de la version anglaise signée par Lars Petersson PDG du Groupe VELUX ».